Élections

Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes

SAINT-MAX

Mandat 2026 - 2028

Ouvert aux élèves de CM1 & CM2 de Saint-Max



Dépose ta candidature avant le 18 novembre 2026

Inscription par mail à cmej.saintmax@mairie-saint-max.fr ou en mairie

+ d'infos du www.saint-max.fr - 03 83 18 32 37

CMEJ Saint-Max

Ville de Saint-Max

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DES JEUNES DE LA VILLE DE SAINT-MAX

Le CMEJ est un dispositif de participation à la vie locale pour les enfants et les adolescents. Il permet de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté et à la démocratie. Le CMEJ est constitué de 12 représentants maxois (soit 4 élèves de CM1/CM2 par école) et d'anciens membres du CMEJ collégiens et lycéens désirant poursuivre leur engagement citoyen à la fin du mandat (c'est le Groupe Jeunes). Pour cette nouvelle mandature, les élections sont organisées pour désigner les nouveaux élus qui prendront leurs fonctions en décembre 2026 pour une durée de 2 ans.



Le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, à quoi ça sert ?

Le Conseil Municipal d'Enfants te permettra de proposer tes idées, mener des actions pour améliorer la vie dans ta ville et participer à des évènements locaux. Tu peux être candidat ou bien simplement voter pour les camarades qui seront tes représentants !



Quel est le fonctionnement du CMEJ ?

Le CMEJ est composé de :

▸ **12 élus scolaires ;**
Ils se réunissent régulièrement en commission de travail (environ 1 fois par mois) en conseil municipal (environ 2 à 3 fois par an).
Les séances permettent de prendre des décisions, d'échanger sur les différents sujets, de travailler sur des projets pour la ville et pour les écoles, de participer à des animations et des visites.
Les jeunes élu(e)s organisent et participent à des événements importants sur la commune comme les cérémonies patriotiques (11 novembre, 8 mai, 14 juillet), les fêtes des enfants, les vœux de Monsieur le Maire à la population.

▸ **Le Groupe Jeunes.**

Qui peut être candidat ?

Les CM1 et CM2 Maxois, scolarisé à Saint-Max.

Pour être candidat, il faut faire :

▸ Acte de candidature via le document distribué par les référents du CMEJ.
▸ Remettre une autorisation parentale signée.



CMEJ Saint-Max

Comment se déroulent les élections ?

Chaque candidat s'engage à gérer sa propre communication auprès des électeurs de la ville **du 23 novembre au 4 décembre.** Les candidatures seront affichées sur les tableaux d'affichage ; il faudra distribuer les flyers ou encore demander à ton professeur principal si tu peux prendre la parole devant tes camarades afin de leur soumettre des projets.

Élections le mardi 8 décembre

Pour voter, tu devras présenter ta carte électorale fournie par la mairie, avant de faire un choix personnel à l'intérieur de l'isoloir et de signer le registre d'émargement.

Le dépouillement

Il y aura dépouillement après le vote, 4 candidats par école seront retenus.



Une fois élu(e)...

▸ Participer assidûment à toutes les séances.
▸ Travailler dans le respect de la démocratie et être force de propositions.
▸ Participer aux manifestations municipales, afin d'y représenter les jeunes Maxois.
▸ Avoir un comportement exemplaire, citoyen et être un modèle pour tes camarades.

Les actions

▸ Tournoi sportif
▸ Loto solidaire
▸ Les cérémonies militaires (le 11 novembre et le 8 mai)
▸ Les vœux du Maire à la population.

Installation du CMEJ

Cette première séance se déroulera le **vendredi 11 décembre 2026**, en présence des jeunes et de Monsieur le Maire et des membres du Conseil Municipal.

Inscription

par mail à
cmej.saintmax@mairie-saint-max.fr
ou en mairie

jusqu'au 18/11

Dates à retenir

- Inscription jusqu'au 18 novembre
- Campagne électorale du 23 novembre au 4 décembre
- Elections le 8 décembre
- Installation du CMEJ le 11 décembre

Mairie de Saint-Max
Pôle Education, Petite Enfance, CMEJ

37 Avenue Carnot
54130 SAINT-MAX
03 83 18 32 37

Ville de Saint-Max

CMEJ Saint-Max